

FORMATION DES MEMBRES DU C.S.E. COMITE SOCIAL ECONOMIQUE ENTREPRISE DE 11 A 49 SALARIES

Avec son partenaire Habilité



Le contexte

L'ordonnance du 22 septembre 2017 définit précisément les missions du CSE d'une entreprise de moins de 50 salariés. Cette formation très pratique s'attache à **donner aux membres du CSE les connaissances et compétences leur permettant d'accomplir leurs missions.**

Les objectifs de la formation

- ✗ Donner aux membres du CSE les connaissances et techniques nécessaires à l'exercice de leurs attributions

Public : Membres du CSE

Prérequis : Aucun

Le lieu :

Dans l'entreprise (intra-entreprise) avec l'accès aux lieux de production pendant la formation

Durée : 1 jour (7 heures)

Tarif : Cf au devis -joint

Contrôle du suivi : Les stagiaires émargent une Feuille de présence par demi-journée de formation, pour justifier de leur participation. Le formateur mesure au fil de la session la progression pédagogique et évalue ainsi les acquis (questionnaires, exercices, quizz...) et il élabore un compte-rendu de formation à la fin de la session et signe également les feuilles d'émargement.

Notre formateur : préventeur expérimenté Hygiène Santé Sécurité au travail habilité et intervenant dans le cadre d'un partenariat.

Délais d'accès : variable entre 10 et 21 jours pour la mise en place d'une session

Les objectifs pédagogiques

- ✗ Connaître les attributions du CSE en matière sociale et économique

Etre capable de :

- ✗ Présenter à l'employeur les réclamations des salariés entrant dans leur champ de compétences
- ✗ Promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail dans l'entreprise
- ✗ Enquêter sur un accident du travail ou une maladie professionnelle et assurer le suivi des mesures de prévention identifiées

Les outils pédagogiques

Les documents à fournir par l'entreprise :

- ✗ Le livret d'accueil lorsqu'il en existe un
- ✗ Le document Unique

NB : l'intervenant est soumis à une obligation de confidentialité.

Les méthodes pédagogiques

- ✗ Enseignement théorique :
 - Cours PowerPoint avec vidéo projection,
 - extraits du droit du travail, des normes, des recommandations Cnam TS ...
 - Films pédagogiques et outils d'analyse de l'INRS, Discussions

✕ Enseignement pratique :

- Exercices en groupes sur des supports pédagogiques ou sur les documents de l'entreprise
- Exercices sur le terrain lorsque les conditions sont réunies : Interview des salariées, Enquête sur un accident, Soins ou incident, Réalisation d'une inspection

Evaluations

- Durant la session une évaluation des acquis est réalisée par le formateur.
- En fin de session, une évaluation à chaud est réalisée par les stagiaires (fiche à compléter) : elle concerne principalement le déroulement et le contenu de l'action de formation, ainsi que le degré de satisfaction à l'issue de cette action.
- Après retour des participants sur leur poste de travail et après mise en pratique des acquis, une évaluation à froid sera réalisée par le client commanditaire du projet.

Modalité de validation des compétences

- Délivrance d'un Certificat de réalisation de la formation et d'une « Fiche de validation de compétences ».

Support : Un support de cours dématérialisé est remis à chaque stagiaire en fin de session.

Accessibilités : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques. La mise en place d'un accompagnement est proposée afin que la formation se déroule dans les meilleures conditions : notre REFERENTE HANDICAP Joëlle Gruelles est chargée d'organiser leur accueil, et reste à leur disposition au 07 78 39 84 28 ou jplusformation@hotmail.com.